

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service des ports
0413312132

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : Soutien aux actions d'animation et de promotion en faveur des ports
départementaux - Attribution de subventions à des associations - 3ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a voté lors de la séance du 14 décembre 2018 les crédits nécessaires à son programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2019. Dans ce cadre, les demandes de subventions présentées par la Société Nautique de La Redonne, l'association des Calanquais niolonais, l'association des Plaisanciers du Port du Jaï et par les associations Les Calfats de l'Escalet, Les amis des Marins et Ecoute ta Planète sont soumises à votre approbation, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux.

Depuis 1939, la Société nautique de la Redonne exerce une activité d'animation et d'information auprès des plaisanciers et des visiteurs du port départemental de La Redonne. En collaboration avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, elle assure par sa présence quasi permanente un rôle de surveillance et veille à l'entretien courant des matériels, locaux, sanitaires et quais ainsi qu'à l'exploitation des outils portuaires (grue, aire de carénage et station d'avitaillement).

Il est proposé d'allouer à la Société Nautique de La Redonne une subvention de fonctionnement de 19 000 € légèrement inférieure à celle de 2018 (20 000€) puisque le contrôle règlementaire de la grue a été pris en charge par le Département.

Créée en 1997, l'association des Calanquais niolonais assure un rôle de surveillance dans la calanque de Niolon notamment en période estivale. Elle veille à la protection des bateaux et des outillages. Cette association d'une centaine d'adhérents se charge également de l'animation du port en organisant diverses manifestations (soirées, concours de pêche, nettoyage de la calanque...).

Il est proposé d'allouer à l'association des Calanquais Niolonais une subvention de fonctionnement de 3 500 € légèrement inférieure à celle de 2018 (4 000 €) pour la mettre à un niveau comparable à celle du Jaï.

Depuis 1992, l'Association des plaisanciers du port du Jaï assure une présence et donc une surveillance sur le port départemental du Jaï situé sur la commune de Marignane. Cette association crée des liens avec les usagers en proposant diverses activités au bénéfice du port (concours de pêche, nettoyage du port, fête de la Saint-Pierre, animations diverses à thématiques nautiques).

Il est proposé d'allouer à l'Association des Plaisanciers du Port du Jaï une subvention de fonctionnement de 3500 €

L'association Les Calfats de l'Escalet regroupe les propriétaires de bateaux de tradition du Port-Vieux de La Ciotat. Elle contribue à assurer la pérennité et la sauvegarde de ces bateaux et participe tout au long de l'année à de nombreuses manifestations dans le port et la baie de La Ciotat (conférences et animations lors du salon nautique de La Ciotat, accueil de l'Hermione, concours de pêche, réalisation d'une crèche flottante...).

Cette association organise chaque année au mois d'août, la fête des Calfats au cours de laquelle diverses festivités sont prévues.

Il est proposé d'allouer à l'association Les Calfats de l'Escalet respectivement une subvention de 1000 € pour son fonctionnement général et une subvention de 500 € pour l'organisation de la Fête des Calfats.

Créée en 2005, l'association Écoute ta planète est le coordinateur départemental des actions du réseau régional de la campagne Écogestes méditerranée qui est une campagne de sensibilisation et d'information des usagers de la mer et plus particulièrement des plaisanciers le long du littoral. Cette association intervient dans les ports de plaisance et en mer afin de sensibiliser les plaisanciers et de les informer sur la protection de la mer et du littoral.

Il est proposé d'allouer à l'association Écoute ta planète une subvention de 8000 € pour l'organisation de la campagne Écogestes méditerranée.

Située sur la commune de Port de Bouc, l'Association Les amis des marins accueille dans un foyer les marins français et étrangers en escale dans les ports de commerce. Elle leur offre un hébergement avec repas et la possibilité de se reposer. Cette association leur propose également une assistance dans leurs démarches administratives et médicales. Elle leur permet d'accéder à différents moyens de communication et de bénéficier de certains services (banque...).

Il est proposé d'allouer à l'association Les Amis des Marins une subvention de 8000 € pour son fonctionnement général.

Une convention entre le Département et chaque association doit être établie afin de préciser les modalités d'attribution de ces subventions (projets annexés au rapport).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL